

DÉLIBÉRATION

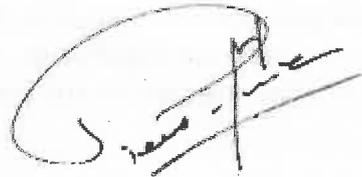
Séance du mardi 4 février 2025

CERTIFICAT

La Maire du 12^e arrondissement de Paris

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT ;
Les délibérations adoptées par le Conseil d'arrondissement lors de sa séance du mardi
4 février 2025, ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la Mairie
d'arrondissement le vendredi 7 février 2025 pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le 7 février 2025.



Emmanuelle Pierre-Marie
Maire du 12^e arrondissement de Paris